

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 26 juin 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 26 juin 2018 à 19 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

PRÉSENCES

M. Jean-Philippe Bachand, président
M. Robert Bureau
M^{me} Lisette Fréchette
M^{me} Annic Gingras
M. Jean-Claude Gosselin
M. Jérôme Guillot-Hurtubise
M. Réjean Lacroix, vice-président
M. Daniel Lavoie
M. Stéphane Lépine
M. Steve Pelletier
M^{me} Caroline Lacroix, commissaire parent au primaire
M^{me} Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA
M^{me} Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 30

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-2018-73

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié :
- Ajout du point 8.6 Résiliation de contrat
- Déplacement du point 8.1 après le point 5.4

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2018

CC-2018-74

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 5 juin 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Lyne Beauchamp fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. François Bergeron, président du conseil d'établissement de l'école Jardin-des-Frontières, fait des représentations en lien avec le secrétariat.

Mme Geneviève Simon, présidente du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Bonsecours, fait des représentations en lien avec l'organisation scolaire à l'école Notre-Dame-de-Bonsecours.

PEVR 2018-2022 - ADOPTION

CONSIDÉRANT l'importance que le conseil des commissaires accorde à la réussite éducative et à la persévérance de tous les élèves qui fréquentent les établissements de la Commission scolaire des Sommets;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de porter un jugement éclairé sur l'organisation et d'orienter son évolution au cours des cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT le bilan du plan stratégique 2010-2015 de la Commission scolaire des Sommets;

CONSIDÉRANT la démarche de cueillette d'opinions et de besoins réalisée dans tous les milieux et avec les instances concernées;

CONSIDÉRANT les résultats des sondages mis en ligne pour les élèves, les parents et les membres du personnel;

CONSIDÉRANT l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* et les dispositions relatives à l'établissement d'un plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT la Politique sur la réussite éducative du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS);

CONSIDÉRANT le Plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité responsable de l'élaboration d'un projet de plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation auprès des instances concernées;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT les modifications apportées au document initial de consultation;

CC-2018-75 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Sommets pour les années 2018-2022 tel que déposé.

QUE la Commission scolaire des Sommets transmette au ministre le plan d'engagement vers la réussite conformément à l'art. 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

HUIS CLOS À 8 H 22

CC-2018-76 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos pour discuter de l'évaluation de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RETOUR EN ASSEMBLÉE PUBLIQUE À 8 H 44

CC-2018-77 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires siège à nouveau en assemblée publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que Édith Pelletier est à l'emploi de la Commission scolaire des Sommets depuis 29 ans;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a formé un comité d'évaluation de la directrice générale composé de Jean-Philippe Bachand, président, Réjean Lacroix, vice-président, Jean-Claude Gosselin, commissaire, Stéphane Lépine, commissaire et Charlotte Paré, commissaire parent, afin de procéder à l'évaluation du rendement de la directrice générale;

CONSIDÉRANT le rapport du comité d'évaluation et son avis favorable à l'effet que Édith Pelletier, directrice générale, s'est acquittée de son mandat pour l'année 2017-2018;

CC-2018-78 Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets entérine la recommandation du comité d'évaluation de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CALENDRIER AMENDÉ DES SÉANCES 2018-2019 - ADOPTION

ATTENDU que le Règlement relatif au calendrier des séances du comité exécutif et du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets (102) prévoit que chaque année, le conseil des commissaires adopte le calendrier de ses séances ordinaires de l'année suivante;

ATTENDU que le nouveau Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets a été adopté le 16 mai 2017 et qu'il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017;

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 185 portant sur le report des élections scolaires;

CC-2018-79

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

D'adopter tel que ci-après, le calendrier amendé des séances ordinaires du comité exécutif et du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets pour l'année scolaire 2018-2019 et ce conformément au Règlement relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

MOIS	CONSEIL DES COMMISSAIRES	COMITÉ EXÉCUTIF
JUILLET	--	--
AOÛT	21	21
SEPTEMBRE	18	18
OCTOBRE	16 ^W	16 ^W
NOVEMBRE	27	27
DÉCEMBRE	--	--
JANVIER	15	--
FÉVRIER	19	19
MARS	19	--
AVRIL	16 ^A	16 ^A
MAI	21	21
JUIN	25	25
NOMBRE DE SÉANCES	10	8

^W Windsor : Rencontre prévue au Centre d'excellence en formation industrielle situé au 100, rue Boisjoli.

^A Asbestos : Rencontre prévue à l'école secondaire de l'Escale située au 430, 5^e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

**DÉTERMINATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DES
PARENTS ET DES MEMBRES DU PERSONNEL AU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES ET DES CENTRES - ADOPTION**

CONSIDÉRANT les demandes de modifications reçues concernant la détermination du nombre de représentants des parents et des membres du personnel aux conseils d'établissement des établissements de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chap. I-13.3)*;

CONSIDÉRANT le projet de document intitulé « Détermination du nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement des écoles et des centres »;

CC-2018-80

Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

QUE le projet de document intitulé « Détermination du nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement des écoles et des centres » soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

BUDGET 2018-2019

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives, présente le tableau des activités d'enseignement.

BUDGET 2018-2019 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) (Loi), la Commission scolaire des Sommets doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT les travaux et les recommandations du Comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que le 5 juin 2018, le conseil des commissaires a adopté la résolution CC-2018-69 demandant l'autorisation d'adopter un budget déficitaire de 700 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 700 000 \$ et que le ministre devrait autoriser la Commission scolaire des Sommets à adopter un budget qui prévoit un déficit d'exercice qui excède de 700 000 \$ la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2017 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2017 soit 0 \$;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 10 629 314 939 \$ en date du 1^{er} mai 2018 en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 17 456 673 \$, en date du 1^{er} mai 2018, a été établi en prenant en considération :

- ▶ une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 45 149 010 \$ (58 350 419 \$ avec les neutres);
- ▶ un nombre de 40 132 immeubles imposables de plus de 25 000 \$ (44 045,63 avec les neutres);

CC-2018-81 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 110 900 024 \$ et des dépenses de 111 600 024 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sous réserve de l'autorisation de celui-ci permettant à la Commission scolaire des Sommets d'adopter un budget déficitaire selon la résolution CC-2018-69.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN GÉNÉRAL-ADOPTION

CONSIDÉRANT que le plan d'effectifs du personnel de soutien 2018-2019 a été adopté à la séance du conseil des commissaires du 15 mai 2018, sous réserve du poste de secrétaire d'école à l'école primaire du Jardin-des-Frontières (CC-2018-55);

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de répartition des ressources (CRR) ainsi que l'analyse faite par les membres du conseil des commissaires afin de tenir compte des besoins des élèves et de l'équité dans l'allocation des ressources humaines pour le personnel de soutien administratif;

CC-2018-82 Il est proposé par Réjean Lacroix, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte officiellement le poste à 80 % de secrétaire d'école à l'école primaire du Jardin-des-Frontières pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, Robert Bureau, Lisette Fréchette, Annic Gingras, Jean-Claude Gosselin, Jérôme Guillot-Hurtubise, Réjean Lacroix, Daniel Lavoie, Stéphane Lépine, Caroline Lacroix et Hélène Ménard ont voté pour la proposition.

Charlotte Paré a voté contre la proposition.

PLAN D'EFFECTIFS EHDAA - ADOPTION

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente le plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur de l'adaptation scolaire, pour l'année scolaire 2018-2019;

CC-2018-83 Il est proposé par Caroline Lacroix, commissaire, et résolu :

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

QUE le conseil des commissaires adopte le plan d'effectifs du personnel de soutien, secteur de l'adaptation scolaire, de la Commission scolaire des Sommets pour l'année scolaire 2018-2019, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL –
INFORMATION**

Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines, présente des ajustements au nombre de ressources professionnelles régulières et à la confection de postes de psychoéducateurs au primaire et au secondaire.

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

La directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente un projet concernant la majoration de 1,6 % de la rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019, et ce, sous réserve des modifications et/ou indexation que pourrait apporter le ministère au décret en lien avec la rémunération des commissaires.

CC-2018-84

Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le projet de majoration de 1,6 % de la rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2018-2019, et ce, sous réserve des modifications et/ou indexation que pourrait apporter le ministère au décret en lien avec la rémunération des commissaires, tel que déposé dont ce qui suit :

Montant de base par commissaire	253.99 \$/période de paie
Présidence	498.15 \$/période de paie
Vice-présidence	124.50 \$/période de paie
Jetons de présence pour les réunions des comités	40 \$/réunion

QUE la distribution de l'excédent de la rémunération 2017-2018 soit répartie entre les commissaires au prorata du nombre de présences aux séances régulières et ajournées du conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OCTROI DE CONTRAT – PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 mars 2018 (CC-2018-22), le conseil des commissaires a autorisé la Commission scolaire des Sommets à participer au regroupement d'achats de Collecto pour l'appel d'offres des services professionnels du programme d'aide aux employés (PAE);

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la parution de l'appel d'offres du 26 mars 2018 par Collecto, 3 firmes ont répondu à celui-ci;

CONSIDÉRANT que la firme *Homewood Solutions Humaines Québec inc.* est le plus bas soumissionnaire conforme parmi les 3 firmes;

CC-2018-85

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires accepte l'offre de services professionnels de la firme *Homewood Humaines Québec inc.* pour le renouvellement du programme d'aide aux employés (PAE) de la Commission scolaire des Sommets pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, avec la possibilité d'un renouvellement de deux (2) ans, et ce, à la suite de l'appel d'offres du regroupement d'achats de Collecto.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION DE DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur transmet tardivement les règles budgétaires et les paramètres de financement aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que de ce fait, la commission scolaire n'est pas toujours en mesure d'octroyer les allocations décentralisées aux établissements dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT que l'orientation prise par la commission scolaire à l'effet de ne pas demander à ses établissements d'adopter leur budget pour le mois de juin;

CONSIDÉRANT le pouvoir donné à la commission scolaire, en vertu de l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, d'autoriser un établissement à engager des dépenses qui n'ont pas été approuvées;

CONSIDÉRANT la nécessité de donner une telle autorisation afin de permettre aux directeurs d'établissement de se procurer les biens et services requis pour le début de l'année scolaire;

CC-2018-86

Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets autorise les directeurs d'établissement :

1. à engager, mensuellement, à compter du 1^{er} juillet 2018, des dépenses jusqu'à un maximum de 10 % du budget total alloué pour l'année scolaire 2018-2019, et ce, pour chacun des mois de juillet, août, septembre, octobre et novembre;
2. à engager des dépenses financées à même les surplus pour le perfectionnement conventionné de leur personnel, allouées au budget 2017-2018, et ce, jusqu'à concurrence du solde non dépensé au 30 juin 2018;
3. à engager également des dépenses pour les activités autofinancées, notamment celles requises pour l'achat des cahiers d'exercices et du matériel didactique chargés aux parents;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

QUE cette autorisation prenne fin automatiquement à compter de l'adoption du budget 2018-2019 par le conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OCTROIS DE CONTRATS

AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT – CEA MAGOG

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'aménagement d'un stationnement;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 29 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans le meilleur délai possible;

CONSIDÉRANT que Entreprises Richard Brisson inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de St-Georges Structure et Civil;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)*;

CC-2018-87

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat aux Entreprises Richard Brisson inc. le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 233 800 \$ (excluant les taxes);

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES DE VENTILATION – ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la mise à niveau des systèmes de ventilation;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans le meilleur délai possible;

CONSIDÉRANT que LeProhon Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme CIMA +;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c C 65-1);

CC-2018-88 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à LeProhon Inc. le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 224 500 \$ (excluant les taxes);

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉBARCADÈRE – ÉCOLE STE-MARGUERITE

CONSIDÉRANT la résolution CC-2016-179 du 13 décembre 2016 autorisant de partager, en parts égales, avec la Ville de Magog les coûts d'aménagement d'un débarcadère d'autobus pour améliorer la sécurité aux abords de l'école Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT que la part de la Commission scolaire des Sommets était alors estimée à 85 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Magog a récemment procédé à un appel d'offres et que la part de la Commission scolaire des Sommets serait maintenant de l'ordre de 105 000 \$;

CC-2018-89 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

D'amender la résolution CC-2016-179 et d'accepter de partager, en parts égales, les coûts d'aménagement d'un débarcadère d'autobus à l'école Sainte-Marguerite pour une participation financière maximale de 105 000 \$ soit une augmentation de 20 000 \$;

Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles, à y apporter toutes modifications jugées nécessaires ou utiles et à poser tout geste pouvant être nécessaire pour mener à bien ces projets d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉCLARATION DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS POUR L'ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT que la directive du Secrétariat du Conseil du trésor prévoit que les organismes visés par la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) doivent adopter une déclaration au plus tard le 30 juin de chaque année, afin d'attester du respect des dispositions de cette loi;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que cette déclaration est faite sur la base des informations fournies par le Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) de la Commission scolaire des Sommets, chargé de voir à l'application de ces dispositions;

CONSIDÉRANT que les activités contractuelles réalisées à la Commission scolaire des Sommets ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité et ce, dans les limites des ressources disponibles ;

CC-2018-90 Il est proposé par Stéphane Lépine, commissaire, et résolu :

D'adopter la déclaration du dirigeant de l'organisme concernant l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, en ajoutant le commentaire suivant : « Cette déclaration est faite par le dirigeant de l'organisme dans un contexte où les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité et ce, dans les limites des ressources disponibles »;

D'autoriser le président de la Commission scolaire des Sommets à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de compte prévue à la directive;

De transmettre, au plus tard le 30 juin 2018, ladite déclaration au Secrétariat du Conseil du trésor.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSILIATION D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT que le 17 octobre 2017, le conseil des commissaires a octroyé le mandat professionnel d'architectes à Charest Parenteau & Associées / François Parenteau architecte et Nathalie Lemieux architectes (société en participation) en lien avec le projet d'ajout d'un gymnase à l'école primaire Saint-Pie-X;

CONSIDÉRANT que ce mandat a été octroyé sur la base de documents présentés lors du dépôt de l'offre de services professionnels;

CONSIDÉRANT que l'évolution du projet ne suit pas le rythme attendu;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets a exprimé son mécontentement, notamment quant au non-respect des budgets, de l'échéancier et des éléments de programmation proposés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que plusieurs échanges sont intervenus entre la Commission scolaire des Sommets et la société en participation pour tenter de trouver une solution aux divers problèmes soulevés;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des ressources financières et matérielles a signifié, par écrit, les attentes et conditions de la Commission scolaire des Sommets pour assurer la continuité du projet;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT qu'à la lecture des réponses de la société en participation, force est de constater que la collaboration entre la Commission scolaire des Sommets et la société en participation est désormais en péril;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets ne peut se permettre que ce projet prenne des retards et le contenu des communications de la société en participation est éloquent sur le bris du lien de confiance de part et d'autre;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets est en droit de résilier le contrat;

CC-2018-91

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

DE mandater le directeur du Service des ressources financières et matérielles à résilier le contrat de la société en participation Charest Parenteau & Associées / Francois Parenteau architecte et Nathalie Lemieux architectes, aux meilleures conditions possibles;

DE mandater le directeur du Service des ressources financières et matérielles à lancer un appel d'offres sur invitation pour le choix d'une nouvelle firme d'architectes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CESSION DE CONTRATS DE TRANSPORT

- TRANSPORT FILIAULT INC.

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Pierre Tourville, président de la compagnie Transport Paul Dubois;

CONSIDÉRANT que cette compagnie est sous la présidence de monsieur Pierre Tourville et son groupe de gestionnaires et est sous contrat avec la Commission scolaire des Sommets depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que madame Carmen Filiault, présidente de la compagnie Transport Filiault inc., désire se départir des actions de sa compagnie de transport;

CONSIDÉRANT que les deux actionnaires des compagnies de transport impliquées (vendeur et acheteur) ont pignon sur rue sur le territoire de la Commission scolaire des Sommets et qu'il est de la volonté de l'acheteur, monsieur Pierre Tourville, de maintenir les actifs et les emplois reliés aux contrats signés initialement par la compagnie Transport Filiault inc.;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Tourville est un transporteur très impliqué auprès de son association et maintien de très bonnes relations d'affaires avec la Commission scolaire et s'avère être un excellent collaborateur pour l'ensemble des activités visant les opérations telles que « Urgence Neige » et les dossiers de « Sécurité en transport scolaire »;

CC-2018-92

Il est proposé par Steve Pelletier, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets autorise le transfert des contrats alloués à la compagnie Transport Filiault inc. au profit de la compagnie Transport Paul Dubois et ce, en date du 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, Réjean Lacroix s'étant abstenu de voter.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CESSION DE CONTRATS DE TRANSPORT

- ENTREPRISES YVAN PRUNEAU INC.

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Pierre Tourville, président de la compagnie Transport Paul Dubois;

CONSIDÉRANT que cette compagnie est sous la présidence de monsieur Pierre Tourville et son groupe de gestionnaires et est sous contrat avec la Commission scolaire des Sommets depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que monsieur Yvan Pruneau, président de la compagnie les Entreprises Yvan Pruneau inc., désire se départir des actions de sa compagnie de transport;

CONSIDÉRANT que les deux actionnaires des compagnies de transport impliquées (vendeur et acheteur) ont pignon sur rue sur le territoire de la Commission scolaire des Sommets et qu'il est de la volonté de l'acheteur, monsieur Pierre Tourville, de maintenir les actifs et les emplois reliés aux contrats signés initialement par la compagnie Transport Filiault inc.;

CONSIDÉRANT que monsieur Yvan Pruneau a manifesté son intention de demeurer conducteur au service de la compagnie Transport Paul Dubois assurant du même coup une certaine stabilité pour la clientèle desservie;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Tourville est un transporteur très impliqué auprès de son association et maintien de très bonnes relations d'affaires avec la Commission scolaire des Sommets et s'avère être un excellent collaborateur pour l'ensemble des activités visant les opérations telles que « Urgence Neige » et les dossiers de « Sécurité en transport scolaire »;

CC-2018-93

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets autorise le transfert des contrats alloués à la compagnie les Entreprises Yvan Pruneau au profit de la compagnie Transport Paul Dubois et ce, en date du 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, Réjean Lacroix s'étant abstenu de voter.

MANDAT D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par Collecto;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre de la règle d'investissement 50767, a mandaté l'organisme Collecto pour mener une collecte d'information auprès des établissements scolaires afin d'évaluer les besoins d'acquisition des milieux;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets doit acquérir des équipements numériques dans le cadre de la mesure 50767 pour l'acquisition d'ensembles numériques pour la rentrée scolaire 2018;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que la mesure 50767 exige que les achats soient effectués à partir de la liste d'équipements présélectionnés qui a été diffusée lors de la collecte de souhaits par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en mai 2018 et qui sera officialisée en juillet 2018;

CC-2018-94 Il est proposé par Caroline Lacroix, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets adhère au regroupement d'achats d'équipements numériques de Collecto afin de se prévaloir de la mesure budgétaire 50767;

QUE la Commission scolaire des Sommets autorise la directrice générale, madame Édith Pelletier, à agir comme représentante de la Commission scolaire des Sommets concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre de la mesure 50767;

QUE la Commission scolaire des Sommets autorise la directrice générale, madame Édith Pelletier, à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CESSION DE CONTRAT DE TRANSPORT – AUTOBUS LACASSE ET FILS

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Virginie Ashby, présidente de la compagnie Autobus G. Ashby Inc.;

CONSIDÉRANT que cette compagnie, sous la direction de madame Virginie Ashby, est sous contrat avec la Commission scolaire des Sommets depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Yves Lacasse, président de la compagnie Autobus Lacasse et fils, désire se départir des actions de sa compagnie de transport;

CONSIDÉRANT que les deux actionnaires des compagnies de transport impliquées (vendeur et acheteur) ont pignon sur rue sur le territoire de la Commission scolaire des Sommets et qu'il est de la volonté de madame Virginie Ashby, de maintenir les actifs et les emplois liés aux contrats signés initialement par la compagnie Autobus Lacasse et fils;

CONSIDÉRANT que madame Virginie Ashby est un transporteur très impliqué auprès de son association et maintien de très bonnes relations d'affaires avec la Commission scolaire des Sommets et s'avère être une excellente collaboratrice pour l'ensemble des activités visant les opérations telles que « Urgence Neige » et les dossiers de « Sécurité en transport scolaire »;

CC-2018-95 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets autorise le transfert des contrats alloués à la compagnie Autobus Lacasse et fils au profit de la compagnie Autobus G. Ashby Inc. et ce, en date du 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, Réjean Lacroix s'étant abstenu de voter.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Le président, Jean-Philippe Bachand, remercie tous les membres pour l'excellent travail accompli et leur souhaite de belles vacances.

Une formation de M. René Villeneuve pourrait être organisée en novembre 2018 pour les quatre commissions scolaires de l'Estrie.

COMMUNICATION DES COMITÉS

La dernière réunion du comité de parents a eu lieu le 13 juin 2018 en présence d'Édith Pelletier et de Serge Dion. Des discussions ont eu lieu en lien avec la directive sur les frais chargés aux parents.

Le comité EHDAA prépare l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 15 octobre 2018 et invite tous les commissaires à y assister.

COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale a déposé les modifications des postes de cadres et de directions d'établissement.

La directrice générale, Édith Pelletier, souhaite à tous les membres du conseil des commissaires, de belles vacances.

AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Réjean Lacroix demande à ce qu'une lettre de félicitations soit envoyée à Piero B. Choquette de l'école St-Pie-X qui a remporté la finale du concours Art de s'exprimer du District Sud du Québec.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Édith Pelletier, directrice générale, dépose la liste de modification des postes de cadres et de directions d'établissement de juin 2018 mise à jour avec le comblement du poste de direction par intérim aux écoles Notre-Dame-de-Lourdes et Hamelin.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CLÔTURE DE LA SÉANCE À 22 H 5

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CC-2018-96

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président

La secrétaire générale